

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

Absent (s) :

Mme Gwendoline PICHARD

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

2020 100 Autorisation de crédits d'investissement sur 2021

Rapporteur : P. Jacqueminot

À compter du 1er Janvier 2021, et jusqu'au vote du Budget Primitif 2021, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif 2021, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement prévues en 2020. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget primitif au moment de son adoption.

Cette délibération budgétaire spéciale peut concerner jusqu'au quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice précédent.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits concernés.

Il est proposé de recourir à cette procédure et d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2020, soit :

Au budget Commune : 1 227 886,00 € dans les limites suivantes :

Affectation des crédits		Montant
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	85 278,00 €
c/202	Frais d'études documents urbanisme	7 771,00
c/2031	Frais d'études	32 550,00
c/2051	Concessions et droits similaires	44 957,00
Chapitre 204	Immobilisations incorporelles	26 000,00 €
c/20421	Subventions d'équipement de droit privé	1 000,00
c/2046	Attribution compensation investissement	25 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	448 878,00 €
c/2111	Terrains nus	32 500,00
c/2128	Autres agencements et aménagements	26 550,00
c/21312	Bâtiments publics - bâtiments scolaires	16 468,00
c/21316	Equipements de cimetière	7 580,00
c/21318	Bâtiments publics - autres	21 445,00
C/2151	Réseaux de voirie	143 650,00
c/2152	Installations de voirie	28 377,00
c/21534	Réseaux d'électrification	15 525,00
c/21538	Réseaux divers	77 005,00
c/2161	Acquisition d'œuvre d'art	1 875,00
c/2182	Matériel de transport	35 000,00
c/2183	Matériel de bureau et informatique	8 962,00
c/2184	Mobilier	7 305,00
c/2188	Autres immobilisations corporelles	26 636,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	667 730,00 €
c/2312	Agencements et aménagements de terrains	449 250,00
c/2313	Immobilisations en cours	85 934,00
c/2315	Immobilisations en cours, installations techniques	132 546,00

De plus, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au compte 16449 : Opération afférente à option de tirage, car le remboursement du capital de ce contrat intervient avant le vote du budget primitif 2021 :

Affectation des crédits		Montant
Chapitre 16	Emprunts et Dettes assimilés	245 890,00 €
c/16449	Opération afférente à l'opération de tirage	245 890,00

Ces crédits seront intégrés au budget 2021, lors de son vote.

Envoyé en préfecture le 14/12/2020

Reçu en préfecture le 14/12/2020

Affiché le **14 Décembre 2020**

ID : 056-215600784-20201211-DEL_2020_100-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 Novembre 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 11 décembre 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

